

COMMUNE DE SEPMES

Place de l'Église

37800

Tél. : 02 47 65 44 66

Fax : 02 47 65 59 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 2024-04-05

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMES se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire
M.DAGUET Alain, M. BASECQ Samuel, Adjoint,
M.BARILLET Gaby, Mme BILLY Justine, M.CHOLLET Yohan, M.LABARRE Thomas,
M.RAGUIN Charles, Mme REZEAU Cindy, Mme VERNAT Virginie

Arrivée de M. CHOLLET Yohan à 20h35

Arrivée de M.BARILLET Gaby à 20h51

Absents:

Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée ayant donné procuration à M.DAGUET Alain, Adjoint.

M.DENIS Jason ayant donné procuration à Mme REZEAU Régine, Maire

Mme Justine BILLY a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : ... 12
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 12

Date de convocation : 29 février 2024



OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024

Conformément aux articles L.1612-1 ; L.1612-2 et L.1612-4 du Code général des collectivités territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril de l'exercice budgétaire.

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu préalablement au vote du budget le 20 février dernier,

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 transmis aux membres du Conseil Municipal le 29 février 2024, tenant compte de la reprise des résultats,

Considérant la nécessité d'opérer à des ajustements pour respecter l'équilibre du budget.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
ADOpte le budget primitif 2024, voté par chapitres, qui s'équilibre en dépenses et en recettes
comme suit :

Section de Fonctionnement : 713 285 €

Section d'Investissement : 258 052 €

AUTORISE Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

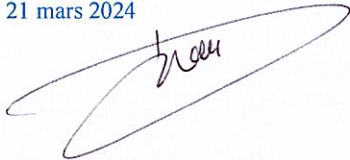
LE SECRETAIRE DE SÉANCE
Justine BILLY



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Sous-préfecture le 21 mars 2024 et publié le 21 mars 2024

À SEPMEs, 21 mars 2024

Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE
Régine REZEAU

